

Le Grand
Reims
améliore
votre
quotidien

REPRISE DES ZONES PAVÉES BOULEVARD DE LA PAIX SUR LA CONTRE-ALLÉE DU N°30 AU N°34BIS

Centre-Ville

DÉBUT DES TRAVAUX : 8 avril 2024
DURÉE PRÉVISIONNELLE : 3 semaines

Dans l'optique de favoriser l'entretien des voiries et leur pérennité, des travaux vont être entrepris boulevard de la Paix, sur la contre-allée allant du n°30 au n°34bis.

NATURE DES TRAVAUX ET DE L'AMÉNAGEMENT

- Remplacement des pavées par de l'enrobé.

RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

- Circulation interdite sur la contre-allée
- Stationnement interdit sur la contre-allée ainsi qu'à l'angle de la rue des Augustins, au droit de la pharmacie
- Piste cyclable conservée
- Cheminements piétons conservés

COLLECTE DES DÉCHETS

- Les déchets seront à déposer dans des points de collecte situés aux différentes extrémités de la contre-allée.

INFORMATION ANNEXE

- Des nuisances sonores sont à prévoir lors de ces travaux.

Nous vous remercions de votre compréhension.

